Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_107-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_107

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

CONCOURS "LES DÉFIS CAP'INNO 2026" DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
Mme VOLPATO, M. DELCROS, M. MALLET, M. NARDOU, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_107-DE

CONCOURS "LES DÉFIS CAP'INNO 2026" DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES CAP@CITÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le 20 septembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé de lancer la 1ère édition du concours à la création d'entreprises « Les Défis Cap'inno », organisé par la Pépinière d'Entreprises Cap@cités afin d'améliorer sa visibilité et d'attirer de nouveaux projets porteurs de plus-value sur le territoire.

Que ce concours a lieu tous les 2 ans et porte sur les thématiques de la Pépinière : numérique, innovation et développement durable à destination des entreprises de moins de 3 ans.

Que le même positionnement est gardé afin de l'asseoir progressivement au niveau national.

Considérant que les acteurs de la création d'entreprises du territoire sont réunis autour de ce concours.

Que 2 lauréats seront élus : un pour le « prix Cap'inno » et un pour le « prix coup de cœur ».

Considérant que les conditions de participation sont les suivantes :

- Être une personne physique porteuse d'un projet de création d'entreprise ou être une jeune entreprise créée depuis moins de 3 ans ;
- Pouvoir présenter un business plan sur 3 ans ;
- Être majeur ;
- Le concours est ouvert sans critère de résidence ;
- Les lauréats devront domicilier leur entreprise sur le Grand Périgueux ;
- Dossier à fournir : fiche de candidature (BP), prévisionnel sur 3 ans, plan de financement, CV, règlement du concours signé, Kbis ou Carte nationale d'identité si l'entreprise n'est pas créée.

Que les critères de sélection des projets sont :

- Ne pas être simplement au stade de l'idée ;
- Caractère innovant ou activité numérique ou de transition écologique
- Faisabilité du projet / Viabilité économique ;
- Compétences et expériences du porteur de projet, adéquation homme/projet, motivation ;
- Création d'emploi à 5 ans.

Que le déroulé du concours s'effectuera de la manière suivante :

- 15 septembre 2026 : Dépôt du dossier de candidature
- 30 octobre 2026 : Clôture de concours
- 10 novembre 2026 : Pré-sélection de 10 candidats sur dossier par tous les membres partenaires.
- 24 novembre 2026 : Jury final : Pitch des 10 porteurs de projet et sélection des 2 lauréats.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_107-DE

Que les deux prix seront identiques pour les deux lauréats :

- 2 000 € en numéraire par lauréat ;
- Hébergement à Cap@cités : 1 an de gratuité pour chaque lauréat : une place dans l'espace partagé et accès aux services mutualisés d'Aliénor - Valeur 1 150 € TTC/lauréat ;
- Accompagnement Pépinière / CCI ou CMA, stratégie de développement : RDV trimestriels d'1,5h, soit 6h d'accompagnement individualisé sur 1 an – Valeur 720 € TTC/lauréat ;
- Adhésion Digital Valley et Audit de 2h - Valeur 240 € TTC/lauréat ;
- Adhésion French Tech – Valeur 100 € TTC / lauréat ;
- Participation aux 3 clubs ambassadeurs du Périgord de Périgord Développement ;
- Atelier pitch pour les pré-sélectionnés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider le lancement de la 2ème édition du concours « Les défis Cap'inno » ;
- Valide le déroulé du concours ;
- Valide les prix aux lauréats ;
- Autorise Monsieur le Président à désigner les lauréats ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce service.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU